

**Séance publique du 12 juin 2007**

**Délibération n° 2007-4184**

commission principale : finances et institutions

objet : **SERL - Désignation d'un administrateur au conseil d'administration**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) a pour objet la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou la réalisation de toute autre activité d'intérêt général.

Cette société d'économie mixte locale (Seml) dispose d'un conseil d'administration composé de quatorze membres. La Communauté urbaine dispose, au sein de cet organe de direction, de quatre représentants, lesquels ont été élus par la délibération n° 2001-0026 du conseil de Communauté en date du 18 mai 2001.

Par un courrier en date du 25 avril 2007, monsieur Alain Imbert, maire de Tassin la Demi Lune et conseiller communautaire, informait monsieur le président de la Communauté urbaine de sa volonté de mettre un terme à ses fonctions représentatives au sein du conseil d'administration de la SERL.

Il appartient donc au conseil de Communauté de procéder au remplacement de monsieur Alain Imbert ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

Le Conseil ayant accepté à l'unanimité la désignation par vote à main levée ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Lucien Barge en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en lieu et place de monsieur Alain Imbert démissionnaire de ses fonctions.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,